

Association de Parents de l'Athénée Royal de Namur – AP ARNamur

Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2023

Personnes invitées :

Madame Wiels, Directrice f.f. depuis le 23 décembre 2022

Eva Sukic, chargée de mission de la FAPEO (Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel)

La séance est ouverte à 19h13.

Ordre du jour :

1. Présentation de l'Association de Parents et de son rôle
2. Présentation de la nouvelle Direction
3. Présentation des représentants de l'AP au Conseil de Participation
4. Résumé des actions entreprises par l'AP précédemment
5. Présentation des groupes de travail actuels
6. Agenda des mois à venir
7. Divers

1. Présentation de l'Association de Parents et de son rôle

Madame Sukic passe en revue :

- Le **cadre** qui régit les associations de parents (Décret portant sur les Associations de parents d'élèves et les Organisations représentatives d'Associations de parents d'élèves en Communauté française, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009) ;
- Les différentes modalités de **constitutions et de composition** d'une association de parents. A noter les points suivants :
 - Possibilité de se constituer en ASBL ou en association de fait. L'APARNamur est actuellement une association de fait.
 - TOUS les parents d'élèves sont membres de droits de l'Association de Parents.
 - Le comité de l'Association de Parents représente l'Association de Parents et est composé d'au moins trois membres élus pour maximum deux ans. Une Assemblée Générale sera organisée le 7 mars prochain afin d'élire un nouveau comité.
 - Un Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) sera également proposé au vote à l'occasion de cette AG.
- Les **missions** d'une Association de Parents :
 - Organiser l'élection des représentants des parents au Conseil de Participation.

- Organiser des réunions de parents afin de débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation.
 - Assurer la communication transparente des informations entre le comité et les parents d'élèves, notamment les points discutés lors d'éventuelles réunions, les projets en cours, les activités menées.
 - Proposer des activités et susciter la participation active de tous les parents d'élèves en vue de leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable au sein de l'école .
 - De manière générale, émettre des avis et des propositions en **soutien** au projet pédagogique.
- La fonction du **Conseil de Participation** (COPA) : il s'agit d'un organe de concertation entre la Direction, le Pouvoir Organisateur (PO), le centre PMS, les Parents, les Enseignants, les élèves et, dans le cas de l'Athénée Royal de Namur, l'Union des Anciens et l'Amicale. On y discute les projets et changements survenus à l'école, le plan de pilote, etc. Il s'agit du cadre dans lequel l'Association de Parents peut se faire entendre par les différents acteurs de l'école.

Madame Sukic en profite pour demander s'il serait possible d'organiser l'assemblée régionale des Associations de Parents de la FAPEO dans les locaux de l'Athénée Royal de Namur en mars prochain. Madame Wiels accepte de mettre un local à disposition.

Elle mentionne également le projet « Ne tournons pas autour du pot », autour de la propreté des toilettes à l'école, et la possibilité de faire appel à la FAPEO pour un soutien ou une éventuelle animation sur la thématique du harcèlement.

2. Présentation de la nouvelle Direction

Madame Wiels est la nouvelle directrice faisant fonction de l'Athénée Royal François Bovesse de Namur depuis le 23 décembre 2022. Il s'agit de son premier poste en tant que directrice, après un parcours professionnel varié.

3. Présentation des représentants de l'AP au Conseil de Participation

Actuellement, les représentants des parents connus de l'Association de Parents sont :

- Edith Van Malder ;
- Stéphanie Bocca ;
- Marie Seleck ;
- Gaëlle Kouadjen.

Deux autres parents ont été désignés représentants des parents par Monsieur Belle l'année dernière mais nous ne les avons jamais rencontrés.

Un tour de paroles de toutes les personnes présentes est proposé afin que chacun puisse exprimer ce qu'il/elle attend de cette réunion et de permettre d'identifier les points à discuter au prochain Conseil de Participation qui est organisé le 6 février 2023. Il y a des parents d'élèves de maternelle, de primaire et du secondaire, en proportions plus ou moins équivalentes.

Les points suivants seront proposés à l'ordre du jour du COPA du 6 février :

- Redynamisation de l'Association de Parents ;
- P45/P90 ;
- Projets, voyages et sorties diverses ;
- Calendrier des futurs Conseils de Participation

4. Résumé des actions entreprises par l'AP précédemment

Lors du dernier COPA du mois de juin 2022, les représentantes des Parents avaient soulevé la situation problématique des élèves de rhéto qui n'avaient pas pu passer l'examen final de néerlandais immersion. La situation avait fait réagir différents participants à la réunion, notamment au sein du corps enseignant, de l'Amicale et de l'Union des Anciens. Une solution a rapidement été mise en place en collaboration avec ces différents acteurs.

Les élèves du fondamental bénéficient du projet PECA (Parcours d'Education Culturel et Artistique) avec le Grand Manège depuis l'an dernier. L'école a répondu à l'appel à projet grâce à l'initiative de l'Association de Parents et, en particulier d'Edith Van Malder qui a à cœur de faire bénéficier l'école de ses contacts dans le milieu artistique.

5. Présentation des groupes de travail actuels

Suite à des débats tenus lors d'une précédente réunion, deux thématiques ont semblé faire l'objet d'un intérêt particulier parmi les parents : le développement durable d'une part, et le sexisme et les questions de genre d'autre part.

Des sous-groupes de travail, ouverts à tous sur simple demande, ont été créés sur ces deux thématiques.

La première activité du sous-groupe développement durable sera de soutenir l'organisation de la journée développement durable organisée le 20 avril, en fonction des demandes des personnes en charge de l'organisation.

A noter que des élèves ont été nommés éco-délégués dans le but de mettre en place des projets à plus long terme en matière de développement durable au sein de l'école.

6. Agenda des mois à venir

- Une Assemblée Générale sera organisée le 7 mars 2023 à 19h dans le réfectoire de l'Athénée afin, notamment, d'élire un nouveau comité et d'adopter un nouveau règlement d'ordre intérieur. Une invitation sera adressée à TOUS les parents minimum 15 jours à l'avance.
- Régionale des Associations de Parents de la FAPEO dans le courant du mois de mars, à préciser.

7. Divers

- Facturation de la garderie : possibilité de facturer à la minute depuis la mise en place du système de code-barre?;
- La sieste n'est plus organisée pour les M1 : en discuter d'abord avec l'institutrice concernée;
- Election des délégués des élèves : un système de démocratie alternative a été mis en place cette année;
- L'Association de Parents doit être assurée pour les activités qu'elle mène au sein de l'école. Une demande de prolongation de l'assurance de l'école elle-même va être demandée (coût estimé à 20€/an) plutôt qu'une assurance indépendante qui coûterait environ 200€/an;
- Le débat est ouvert sur la question d'ouvrir une page Facebook pour l'Association de Parents afin de communiquer plus facilement. A noter qu'une page est dédiée à l'Association de Parents sur le site Web de l'école mais les informations que nous souhaiterions publier doivent être envoyées à Monsieur Nicolas qui gère le site Web.